



Le 2 février 2024

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 FÉVRIER 2024**

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **Lundi 12 février 2024 à 20 heures 00 à la Maison de la Ruralité de Froidchapelle.**

### **ORDRE DU JOUR :**

1. 2.075.1.077.1 : - Conseil communal - Salle de réunion du Conseil communal - Fixation
2. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure
3. 2.073.512.438 : - Patrimoine forestier - vente publique de résineux par soumissions du 19 février 2024 - approbation
4. 1.744.521.1 : Zone de police 5334 (Beaumont – Chimay – Froidchapelle – Momignies et Sivry-Rance). Dotation communale – exercice 2024.
5. 1.777.51 : - Dynamique territoriale ESSAIMAGE - supracommunalité - convention - avenant n°2 - prolongation 2024..
6. 1.811.122.5 : - SPW - Smart Région 2023 - Projet "Mobility 2030" - Décision
7. 1.811.122.5 : - SPW - Smart Région 2023 - Projet "Mobility 2030" - Convention avec les communes partenaires, MOBILESEM, IGRETEC et le PARC NATIONAL.
8. 2.073.513.2 : Comité d'attribution des logements tremplins - Représentants : modification.
9. 2.073.513.2 : Patrimoine communal - logement tremplin – rue des Arzières 8/4 à Froidchapelle – attribution - décision.
10. 1.855: ASBL OCARINA - Organisation des stages d'été - Convention de partenariat 2024-2029 - Ratification.
11. 1.777.31 - POLLEC 2021 Volets I et II - Approbation du PAEDC
12. 1.777.31 - Appel POLLEC 2021 Volets I et II - Suivi du PAEDC - Création d'un comité de pilotage - Représentants.
13. 1.777.81 : - Programme Communal de Développement Rural – Approbation du rapport annuel 2023 sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement rural
14. 2.073.54 : - Maison de la Ruralité : Construction d'une Maison de la ruralité à Froidchapelle - Lot 5 (Mobilier) - Approbation avenant 1 - Fourniture d'une table de réunion.
15. 1.851.11.08 - Enseignement 2023-2024 : Population scolaire au 15.01.2024.
16. 2.077 : Décisions des autorités supérieures/de tutelle et informations diverses - communication.

### **HUIS CLOS**

17. 1.851.11.08 : - Personnel enseignant - ratification des décisions du Collège communal.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,  
Stéphane DENIS.



Le Bourgmestre,  
Alain VANDROMME.

